

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

**OBJET : EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DE
L'AVENANT RELATIF
AUX TRAVAUX DE
REHABILITATION DE
LA GARE BASSE DU
TELEPHERIQUE DU
SALEVE
LOT N°7 PEINTURE**

N°A-2024-17

Séance du : 13 septembre 2024

Convocation du : 04 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Christian Aebischer, Roxane Dupommier, Dominique Frei, Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski

Membres représentés :

Patrick Antoine par Françoise Magdelaine suppléante,
Jean-Marie Martin par Ingrid Carini suppléante,

Membres excusés : Alain Carlier, Marc Châtelain, Gabriel Doublet,
Christian Dupessey,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la **gare basse du téléphérique du Salève** ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus en € HT (TO incluses)
3	Toiture - Etanchéité	AMP ETANCHÉITÉ	59 729,52
4	Enduits	DÉCO FAÇADE	46 322,50
6	Cloisons - Doublages	SNPI	40 133,74
7	Peinture	ALPES DÉCORS	13 179,52
8	Revêtement sols souples	CAZAJOUS DÉCOR	9 761,68
9	Menuiserie intérieure	ROUX	15 740,34
10	Carrelage - Chapes	CRC	26 784,39

11	Chauffage – Ventilation Désenfumage– Plomberie	AQUATAIR	110 212,85 19 455,00 (PSE)
14	VRD	DECREMPS	192 127,70
15	Aménagements extérieurs	SAEV	75 379,00

Une nouvelle modification (articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants du code de la commande publique) doit être prise en compte afin d'ajuster les travaux aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Cette modification concerne le lot n°7 - Peinture.

Lot n°7 – Peinture => Avenant n°7

Pour ce lot, des modifications doivent également être apportées sur proposition de la maîtrise d'œuvre et sont prises en compte comme suit :

FTM n°24 GB > Mise en peinture des plafonds

Montant : + 1 964,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + 1 964 € HT

Nouveau montant du marché : 15 143,52 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 14,90 %

Sur cette modification, la commission d'appel d'offres dans sa séance du 13/09/2024, a émis un avis favorable.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au lot n°7 – Peinture dans les conditions sus-énoncées ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer ledit avenant ;

INSCRIT les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS ;

La Présidente,
Anny Martin

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*